



Groupe technique spécialisé sur la mobilisation de la volonté politique (STG16-MPW)

Termes de référence

4 septembre 2024

**DÉCISION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE
POUR L'HARMONISATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE (SHASA)**

EX.CL/Dec.987P (XaXgXeI I1)

Le Conseil exécutif,

1. SALUE les progrès réalisés depuis la création de la SHaSA qui a permis de rallier les pays à l'idée d'accorder la priorité au développement statistique, notamment dans le cadre du cycle 2010 des recensements de la population et de l'habitat, de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ainsi que des statistiques économiques, entre autres.
2. SE FÉLICITE des efforts déployés par la Commission et la Banque africaine de développement (BAD), en collaboration avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), les Communautés économiques régionales (CER) et les États membres, pour élaborer le projet de deuxième stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA-II).
3. ADOPTE la Deuxième Stratégie pour l'harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA-II) en tant que Stratégie continentale pour le développement de la statistique en Afrique pour les 10 prochaines années ; et son plan d'action, son plan de financement et sa stratégie de mobilisation des ressources.
4. DEMANDE à la BAD, avec l'appui de la Commission, de la CEA et de l'ACBF, de diriger la préparation de la stratégie de mobilisation des ressources en soutien à la SHaSA-II ; et de mobiliser les ressources financières durables pour la mise en œuvre effective de la SHaSA-II.
5. DEMANDE :
 - i. Aux États membres de consacrer 0,15 % de leur budget national au financement des statistiques.
 - ii. À la Commission de coordonner avec la CEA, la BAD et les autres parties prenantes concernées, la mise en œuvre de la deuxième Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA-II), et de rendre compte régulièrement à l'Assemblée des progrès accomplis.

1. Contexte

Suite à la demande du Comité des Directeurs généraux des Instituts nationaux de statistique (CoDG), formulée lors de leur session annuelle de novembre 2015 à Libreville au Gabon, la Commission de l'Union Africaine (CUA), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Fondation Africaine pour le Renforcement des Capacités (ACBF) et la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) ont élaboré la deuxième Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA-II) – 2017-2026, ses plans d'action et de financement ainsi que sa Stratégie de mobilisation des ressources. SHaSA-II a été développé pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2063, du programme High Five de la Banque africaine de développement (BAD) pour la transformation de l'Afrique 2015-2025, de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable et des programmes et plans nationaux de développement.

Le Conseil exécutif du trentième Sommet de l'Union africaine, qui s'est déroulé à Addis-Abeba les 28 et 29 janvier 2018, a adopté SHaSA-II avec son plan d'action, son plan de financement et sa stratégie de mobilisation des ressources en tant que stratégie continentale pour le développement des statistiques en Afrique pour les dix prochaines années (2017-2026) et a invité les États membres à la mettre en œuvre.

La mise en œuvre de SHaSA-II implique les parties prenantes des statistiques, les décideurs, le secteur privé et toutes les parties prenantes des statistiques en Afrique. Elle est réalisée par le biais des activités des organisations continentales et des systèmes statistiques régionaux et nationaux. Cette approche passe par la mise en place d'un système pyramidal cohérent qui permet au Système statistique africain (SSA) de répondre au besoin de statistiques harmonisées de qualité aux niveaux national, régional, continental et international.

L'opérationnalisation de SHaSA-II s'appuie sur des Groupes techniques spécialisés (GTS). La stratégie en a établi un pour chacun de ses dix-huit domaines d'intervention prioritaires, y compris le GTS-16 sur la mobilisation de volonté politique, nommé GTS-16. Ce document vise à préciser les domaines de compétence du GTS-16 et à définir précisément son mandat, sa composition et les règles de son fonctionnement.

Les GTS sont mobilisés pour poursuivre leurs activités dans chaque domaine statistique identifié, sous la coordination des pays et sous la responsabilité des organisations panafricaines. Ils sont rationalisés et mieux orientés vers l'atteinte de résultats.

2. Objectifs du GTS-16

Les objectifs spécifiques du GTS-16 dans le cadre de SHaSA-II sont les suivants :

- Harmoniser les méthodologies statistiques à travers l'Afrique afin d'assurer la cohérence et la comparabilité de la communication des données aux niveaux national, régional et continental.
- Aider les États membres à élaborer et faire des plaidoyers pour la mobilisation de volonté politique.
- Adapter les standards et normes statistiques internationaux au contexte africain, en tenant compte des réalités et des priorités locales.

- Faire le suivi de la mise en œuvre de SHaSA-II dans les États membres, en veillant à ce que des normes et des méthodes communes soient adoptées et suivies.
- Répondre aux nouveaux problèmes statistiques en Afrique et proposer des solutions à la fois pratiques et conformes aux normes internationales.
- Promouvoir l'utilisation de nouvelles sources de données et d'outils statistiques, en encourageant l'innovation dans les systèmes statistiques à travers les pays africains.

3. Description et mandat du GTS-16

Le Groupe technique spécialisé sur la mobilisation de la volonté politique (GTS-16) fournira des orientations au Système statistique africain sur l'harmonisation des statistiques en réponse aux questions non couvertes par les autres Groupes techniques spécialisés de SHaSA-II et aux problèmes émergents des développements récents. Dans cette optique, le GTS-16 développera et mettra en œuvre des plans d'action sectoriels pour l'harmonisation statistique et élaborera ou proposera l'adoption de normes internationales et de lignes directrices méthodologiques pour l'harmonisation statistique en relation avec la mobilisation de la volonté politique.

Les principaux rôles du GTS-16, entre autres, sont les suivants :

- Adapter les normes et méthodes internationales aux réalités africaines ;
- Élaborer des projets de normes et de méthodes pour l'harmonisation des statistiques en Afrique ;
- Faire le suivi de l'application des normes et méthodes communes adoptées par les pays africains ;
- Préparer des rapports d'étape sur la mise en œuvre de SHaSA-II dans leurs différents domaines ;
- Répondre aux nouveaux enjeux statistiques en Afrique en relation avec la volonté politique ;
- Coordonner/synchroniser leurs activités avec des groupes similaires des autres cadres/programmes régionaux/continentaux tels que les ODD (IAEG-SDG), Agenda 2063, etc.
- Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action sectoriels et des lignes directrices pour l'harmonisation statistique dans le domaine concerné.

Plus précisément, le GTS-16 devra :

- ✓ Compiler, promouvoir et diffuser les meilleures pratiques, les réussites et les leçons apprises dans la mise en œuvre de la stratégie de la volonté politique pour le développement des statistiques ;
- ✓ Créer un référentiel centralisé des meilleures pratiques, des exemples de réussite et des leçons apprises pour la mobilisation de la volonté politique, auquel tous les États membres de l'UA peuvent accéder. Le référentiel sera hébergé par STATAFRIC ;
- ✓ Élaborer ou proposer des orientations harmonisées sur l'utilisation de la volonté politique dans les statistiques officielles ;
- ✓ Examiner et harmoniser le cadre statistique régional et national afin de mettre en place des systèmes statistiques agiles et résilients ;
- ✓ Encourager, promouvoir et renforcer l'intégration des statistiques et l'utilisation de nouvelles sources de données à des fins statistiques ;
- ✓ Identifier les défis liés à la modernisation des systèmes statistiques nationaux sur la volonté politique et proposer des solutions harmonisées ;
- ✓ Établir les programmes des activités sur la mobilisation de la volonté politique.

- ✓ Encourager les pays à procéder à une évaluation de la mise en œuvre de la volonté politique.

Le GTS-16 sur la mobilisation de la volonté politique rend compte au CE-SHaSA-II, le CE-SHaSA II rend compte au Comité africain de coordination statistique (CACS) et le CACS rend compte au Comité des directeurs généraux (CoDG) des Instituts nationaux de statistique de l'Union africaine.

4. Composition du GTS-16 sur la mobilisation de la volonté politique

Le GTS-16 sera composé de statisticiens, de planificateurs, de démographes et d'autres professionnels des États membres, d'institutions panafricaines, des CER, d'écoles de formation statistique, d'institutions spécialisées, d'agences régionales et internationales, de la société civile, du secteur privé et d'autres experts dans les domaines examinés.

L'adhésion au GTS-16 est volontaire et se fait à tour de rôle entre les pays pour un mandat de cinq (5) ans. Le secrétariat du Groupe africain sur la mobilisation de la volonté politique de SHaSA-II lancera un appel pour adhésion aux parties prenantes et aux instituts nationaux de statistique.

Au maximum 25 membres seront sélectionnés parmi les réponses, en tenant compte de la représentation géographique et linguistique sans compromettre la continuité des travaux.

5. Règles de fonctionnement

STATAFRIC, avec l'appui de la BAD, de la CEA, de l'ACBF et d'autres partenaires, assure le secrétariat du GTS-16. Le Secrétariat du GTS-16 est chargé de préparer les notes conceptuelles et les ordres du jour des réunions, de fournir un soutien à la préparation des documents techniques et à l'organisation des réunions.

Le GTS-16 élira le pays chef de file ou champion pour une période de cinq (5) ans et est désigné pour diriger le GTS-16 pour la mise en œuvre effective de SHaSA-II. La direction du pays ou du champion doit avoir démontré son engagement à répondre de manière adéquate aux questions statistiques.

La présidence du GTS-16 doit être assurée à tour de rôle par les cinq (5) régions de l'UA.

Le GTS-16 désignera également trois (3) Vice-champions/Vice-présidents et un (1) Rapporteur pour coordonner les activités du GTS-16.

Le bureau composé du président, des 3 Vice-champions et du rapporteur travaillera dans le cadre du programme d'activités convenu par le Secrétariat du GTS-16 selon les termes de référence suivants :

- Promouvoir le développement et l'harmonisation de la statistique dans les domaines d'intervention du GTS-16 ;
- Convoquer, en collaboration avec le secrétariat du GTS-16, les réunions du GTS-16 ;
- Assurer la coordination de l'application des normes et méthodes communes adoptées au niveau des pays, en vue d'une mise en œuvre effective de la Stratégie dans leurs domaines respectifs ;
et
- Faire un rapport au Comité exécutif de SHaSA-II, au CACS et aux CoDG.

Le mandat du Bureau du GTS-16 sera de cinq (5) ans et la direction du GTS sera assurée à tour de rôle par les différentes régions. Le GTS-16 doit tenir au moins deux réunions par an. La plupart du travail et des réunions se feront à distance, en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Toutefois, les membres du GTS-16 se réuniront physiquement au moins deux fois par an, de préférence à l'occasion d'événements régionaux.

Dans la mesure du possible, le GTS-16 devra coordonner et synchroniser ses activités avec des groupes similaires dans d'autres régions ou cadres et programmes continentaux.

Selon les besoins, le GTS-16 pourra inviter des personnes-ressources à participer à une partie ou à la totalité de ses activités.

6. Résultat attendu

Le GTS-16 vise à atteindre les principaux résultats suivants :

- Un système statistique africain harmonisé où il existe un cadre statistique cohérent et unifié dans tous les pays africains qui garantit la comparabilité et la fiabilité des données entre les régions et les secteurs.
- Le renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux dans le cadre duquel les États membres disposent des compétences techniques, de l'infrastructure et des ressources nécessaires pour produire des statistiques de haute qualité.
- Une utilisation accrue des données pour l'élaboration des politiques, la planification et le suivi éclairés des objectifs de développement, y compris des ODD, de l'Agenda 2063 et des plans nationaux de développement.
- Un financement durable des statistiques, les États membres allouant 0,15 % de leur budget national au financement des statistiques.
- L'adoption des meilleures pratiques en matière de collecte, de gestion et de diffusion des données par les systèmes statistiques nationaux et le Système statistique africain (SSA), ce qui permettra d'obtenir des systèmes plus résilients et plus agiles.
- Une synchronisation efficace des activités statistiques entre les pays, les communautés économiques régionales (CER) et les institutions continentales.

7. Financement

Les activités du GTS seront prises en charge par la CUA qui financera les coûts de participation des représentants des États membres ainsi que des CER et des experts et spécialistes invités. La CUA se chargera de lever des fonds auprès d'autres institutions panafricaines, des partenaires ou des donateurs si nécessaire. Les autres membres et observateurs des GTS devront financer leur propre participation aux GTS.

8. Quorum

Une majorité simple de tous les membres du GTS-16 sera suffisante pour tenir une réunion.

9. Langues

- a) Les langues de travail du GTS-16 seront celles de l'UA (anglais, arabe, français, espagnol et portugais) ;
- b) Les déclarations faites dans l'une des langues de travail de l'UA doivent être interprétées dans les autres langues de travail ;
- c) Tous les rapports et documents de travail du GTS-16 doivent être traduits dans les langues de travail de l'UA.

10. Entrée en vigueur

Les présents termes de référence entreront en vigueur dès leur adoption par les CoDG.

11. Rôles des institutions panafricaines

Les institutions panafricaines (ACBF, BAD, CEA, ABCA et AU STATAFRIC) assurent le secrétariat des différents groupes et sont désignées en fonction de leurs domaines de compétence pour assurer le secrétariat des GTS.

- Aider les États membres de l'UA dans la mise en œuvre de ces normes et méthodologies par le biais de missions d'assistance technique, d'ateliers régionaux, de formations nationales, de cours d'immersion, de partage de connaissances et de coopération Sud-Sud, etc.
- S'engager à renforcer les capacités statistiques des États membres de l'UA et des CER.

Parties prenantes	Principales responsabilités
AUC	Coordination de la mise en œuvre de SHaSA-II dans les États membres et les CER ; Orientation politique, suivi et évaluation
BAD	Mobilisation des ressources et soutien financier ; Renforcement des capacités et assistance technique
CER	Faciliter la mise en œuvre et l'harmonisation régionales des normes statistiques ; Organiser des ateliers régionaux et fournir un appui technique aux États membres
États membres	Mise en œuvre des statistiques de la volonté politique et plaider en faveur de l'allocation de ressources financières (0,15% des budgets nationaux) ; Produire des statistiques harmonisées et des rapports sur l'élaboration et la mise en œuvre des statistiques sur la volonté politique, ainsi que sur les niveaux de maturité respectifs des SSN.
Président tournant	Diriger et coordonner les activités du GTS-16, organiser des réunions ; et veiller à l'alignement sur les plans d'action ; Rapports au CE-SHaSA-II, au CACS et aux CoDG

12. Conclusion

Conformément à la Charte africaine de la statistique, le mandat légal de produire des statistiques officielles des pays, relève de la responsabilité exclusive des autorités statistiques nationales. Il s'agit d'une question de souveraineté nationale.

Annexe : Liste des 18 groupes techniques spécialisés

No	Groupes Techniques Spécialisés	Pays chef de file ou Champions (à déterminer)	Secrétariat	Composition (autres membres)
01	GTS-GPS. Gouvernance, Paix & Sécurité		CUA/BAD	CEA, NEPAD, APRIM, ACBF, CER, Etats membres
02	GTS-ES. Secteur extérieur (Commerce extérieur et balance des paiements)		CUA/ABCA	CEA, BAD, ACBF, CER, AFRITAC, Etats membres
03	GTS-MF. Monnaie & Finances		ABCA	CUA, CEA, BAD, ACBF, CER, AFRITAC, Etats membres.
04	GTS-NA&P (AGNA). Statistiques des comptes nationaux et des Prix		CEA/ BAD, CUA	CER, AFRISTAT, AFRITAC, Etats membres
05	GTS-II&T. Infrastructure, Industries & Tourisme		BAD/NEPAD	CUA, CEA, ACBF, CER, Etats membres
06	GTS-PF&S&I. Finances publiques, Secteur privé et investissements		BAD	CUA, CEA, ACBF, CER, AFRISTAT, AFRITAC, Etats membres
07	GTS-STE. Science, Technologie & Education		CUA/ACBF/ NEPAD	BAD, CEA, CER, Etats membres
08	GTS-So. Démographie, Migrations, Santé, Développement humain, Protection sociale & Genre		CEA/CUA	BAD, ACBF, CER, Afristat, Etats membres
09	GTS-Env. Agriculture, Environnement & Ressources Naturelles		BAD//CUA	CEA, ACBF, CER, FAO, PNUE, Etats membres
10	GTS-CB (AGROST). Formation statistique et Renforcement des capacités.		CEA/ACBF/ CUA	BAD, CER, Afristat, Ecoles statistiques, ACBF, Afritac, Etats membres
11	GTS-Statistique du travail et Secteur Informel		CUA/BAD / AFRISTAT	CEA, CER, BIT, Etats membres
12	GTS-Classification		CEA / AFRISTAT	CUA, BAD, Afristat, CER, Etats membres
13	GTS- Statistiques sur les faits d'état civil		CEA/CUA	BAD, AFRISTAT, CERs, Etats membres, UNICEF, UNFPA, OMS
14	GTS- sur le développement durable		CUA/BAD/ CEA	AFRISTAT, CERs, Pnud, Etats membres, NEPAD
15	GTS- TIC pour la production statistique		BAD/CUA	CEA, AFRISTAT, CERs, Etats membres, CFS,
16	GTS- Mobilisation de la volonté politique		CUA/BAD	CEA, AFRISTAT, CER, Etats Membres,
17	GTS-Questions statistiques émergentes		BAD/CEA/ ACBF	CUA, AFRISTAT, CER, PNUD, CFS, Etats Membres
18	GTS-Stratégies nationales pour le développement de la statistique		CUA/BAD/ CEA	ACBF, AFRISTAT, CERs, PARIS21, Etats membres, CFS,